
États financiers de Les YMCA du Québec

31 décembre 2021

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière.....	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires.....	7-15

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Les YMCA du Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Les YMCA du Québec (le « YMCA »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du YMCA au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du YMCA conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport à la communauté, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport à la communauté avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du YMCA à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le YMCA ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du YMCA.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du YMCA.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du YMCA à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le YMCA à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 18 mars 2022

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

Les YMCA du Québec

État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2021

Notes	2021	2020
	\$	\$
Produits		
Activités des programmes	6 853 020	8 038 675
Ententes de services et subventions pour programmes	17 677 808	18 457 069
Subvention salariale d'urgence du Canada et subvention d'urgence du Canada pour le loyer	9 406 050	9 365 448
Loyer	1 356 686	1 400 006
Subventions pour les installations	2 170 975	1 585 862
Subventions pour les installations – intérêts	29 698	82 072
Dons de la Fondation des YMCA du Québec	1 548 132	1 076 693
Centraide du Grand Montréal	1 832 286	2 073 468
Honoraires de gestion	1 113 755	695 690
Revenus de placement	28 374	243 617
	42 016 784	43 018 600
Charges		
Salaires et charges sociales	28 142 593	27 171 967
Dépenses liées aux programmes	3 092 253	3 104 741
Réparations et remplacements, fournitures d'entretien et contrats de service	4 150 476	4 006 550
Chauffage et électricité	1 008 210	1 043 534
Frais de location	1 136 812	1 146 563
Dépenses de bureau	1 132 609	927 140
Honoraires	802 284	820 636
Frais de promotion	773 144	590 146
Frais d'employés et perfectionnement du personnel	327 257	500 503
Assurances et taxes	1 136 807	974 242
Frais bancaires	133 408	174 218
Honoraires versés à YMCA Canada et autres cotisations	446 675	334 329
Créances douteuses	39 514	93 114
Autres charges	64 022	77 831
	42 386 064	40 965 514
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges avant les éléments suivants	(369 280)	2 053 086
Intérêts sur la dette et autres frais de financement	(114 287)	(174 930)
Variation de la juste valeur du contrat d'échange de taux d'intérêt	114 305	(37 433)
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 202 051)	(3 170 600)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(71 558)	(26 440)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	1 483 025	1 296 081
Insuffisance des produits par rapport aux charges avant le gain à la cession d'immobilisations corporelles et la perte à la radiation d'immobilisations incorporelles	(2 159 846)	(60 236)
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	7 676 538	9 936 900
Perte à la radiation d'immobilisations incorporelles	—	(2 054 844)
Excédent des produits sur les charges	5 516 692	7 821 820

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Les YMCA du Québec
État de l'évolution de l'actif net
 Exercice terminé le 31 décembre 2021

	Investi en immobilisations	Grevé d'une affectation d'origine interne	Non grevé d'affectation s	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 décembre 2019	13 416 732 ⁽³⁾	2 000 000	5 781 080	21 197 812
Excédent des produits sur les charges	5 943 664 ⁽¹⁾	—	1 878 156	7 821 820
Investissement en immobilisations	(7 832 692) ⁽²⁾	—	7 832 692	—
Solde au 31 décembre 2020	11 527 704⁽³⁾	2 000 000	15 491 928	29 019 632
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	6 000 259⁽¹⁾	—	(483 567)	5 516 692
Investissement en immobilisations	(7 977 204)⁽²⁾	—	7 977 204	—
Solde au 31 décembre 2021	9 550 759⁽³⁾	2 000 000	22 985 565	34 536 324

	2021	2020
	\$	\$
(1) Ventilation :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 202 051)	(3 170 600)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(71 558)	(26 440)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	1 483 025	1 296 081
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	7 676 538	9 936 900
Perte à la radiation d'immobilisations incorporelles	—	(2 054 844)
Variation de la juste valeur du contrat d'échange de taux d'intérêt	114 305	(37 433)
	6 000 259	5 943 664
(2) Ventilation :		
Encaissement des subventions à recevoir	(910 540)	(943 462)
Acquisition d'immobilisations corporelles	491 266	1 685 794
Acquisition d'immobilisations incorporelles	632 348	270 006
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	(9 000 000)	(10 000 000)
Remboursement de la dette	1 418 400	1 321 792
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(608 678)	(166 822)
	(7 977 204)	(7 832 692)
(3) Ventilation :		
Subventions à recevoir à court terme	239 561	1 035 540
Subventions à recevoir à long terme	865 495	980 056
Immobilisations corporelles	25 270 834	29 305 081
Immobilisations incorporelles	905 064	344 274
Tranche à court terme de la dette	(436 026)	(1 418 395)
Dette	(3 135 836)	(3 571 867)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(14 228 785)	(15 103 132)
Contrat d'échange de taux d'intérêt	70 452	(43 853)
	9 550 759	11 527 704

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Les YMCA du Québec
État de la situation financière
au 31 décembre 2021

	Notes	2021	2020
		\$	\$
Actif			
À court terme			
Encaisse		11 761 986	5 451 695
Placements	3	17 481 660	2 974 759
Débiteurs	4	4 373 011	6 632 341
Solde de prix de vente à recevoir sur la cession d'immobilisations corporelles		—	10 000 000
Subventions à recevoir	7	239 561	1 035 540
Somme à recevoir de la Fondation des YMCA du Québec	10	1 405 942	1 671 708
Fournitures et charges payées d'avance		947 790	691 141
		36 209 950	28 457 184
Placements	3	2 128 176	1 670 022
Subventions à recevoir	7	865 495	980 056
Immobilisations corporelles	5	25 270 834	29 305 081
Immobilisations incorporelles	6	905 064	344 274
Contrat d'échange de taux d'intérêt		70 452	—
		65 449 971	60 756 617
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer		5 452 629	5 521 235
Produits reportés liés à des activités de programmes		6 443 839	4 740 624
Autres produits reportés		1 216 532	1 337 879
Tranche à court terme de la dette	7	436 026	1 418 395
		13 549 026	13 018 133
Dette	7	3 135 836	3 571 867
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	8	14 228 785	15 103 132
Contrat d'échange de taux d'intérêt		—	43 853
		30 913 647	31 736 985
Engagements	12		
Actif net			
Investi en immobilisations		9 550 759	11 527 704
Grevé d'une affectation d'origine interne	13	2 000 000	2 000 000
Non grevé d'affectations		22 985 565	15 491 928
		34 536 324	29 019 632
		65 449 971	60 756 617

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

Jean-François Lacroix, administrateur

Nancy Audette, administratrice

Les YMCA du Québec

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	Notes	2021	2020
		\$	\$
Activités de fonctionnement			
Excédent des produits sur les charges		5 516 692	7 821 820
Ajustements pour :			
Variation de la juste valeur des placements		(114 343)	(117 771)
Amortissement des immobilisations corporelles		3 202 051	3 170 600
Amortissement des immobilisations incorporelles		71 558	26 440
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		(1 483 025)	(1 296 081)
Gain à la cession d'immobilisations corporelles		(7 676 538)	(9 936 900)
Perte à la radiation d'immobilisations incorporelles		—	2 054 844
Variation de la juste valeur du contrat d'échange de taux d'intérêt		(114 305)	37 433
		(597 910)	1 760 385
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement	11	3 781 709	(1 536 451)
		3 183 799	223 934
Activités d'investissement			
Acquisition de placements		(15 087 851)	(52 858)
Cession de placements		237 139	5 249 345
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		19 000 000	—
Acquisition d'immobilisations corporelles		(491 266)	(1 685 794)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(632 348)	(270 006)
		3 025 674	3 240 687
Activités de financement			
Encaissement des subventions à recevoir		910 540	943 462
Remboursement de la dette		(1 418 400)	(1 321 792)
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		608 678	166 822
		100 818	(211 508)
Augmentation nette de l'encaisse		6 310 291	3 253 113
Encaisse au début		5 451 695	2 198 582
Encaisse à la fin		11 761 986	5 451 695

Opération sans incidence sur l'encaisse

Le produit de la cession d'immobilisations corporelles d'un montant de 10 000 000 \$ au 31 décembre 2020 était inclus dans le solde de prix de vente à recevoir sur la cession d'immobilisations corporelles au 31 décembre 2020.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et nature des activités

Les YMCA du Québec (le « YMCA ») est un organisme de bienfaisance voué à l'épanouissement du corps, de l'intelligence et de l'esprit de chacun ainsi qu'au développement de l'autonomie des personnes, des familles et des collectivités.

Par ses interventions, ses programmes et ses services, le YMCA vise à répondre aux besoins et aux attentes de la communauté. Il travaille de concert avec les personnes des communautés locales et des pays en développement, en vue d'obtenir la justice sociale et la maîtrise du milieu de vie.

Le YMCA a été constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec) et est reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Compte tenu du contexte particulier des exercices 2020 et 2021 lié à la pandémie de COVID-19, certaines activités ont été interrompues au cours de ces exercices.

2. Méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Adoption des modifications apportées au chapitre 3856, « Instruments financiers », en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés

Le 1^{er} janvier 2021, le YMCA a adopté les modifications du chapitre 3856, « Instruments financiers », du *Manuel de CPA Canada* (le « chapitre 3856 ») en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés (ci-après appelés modifications apportées aux instruments financiers issus d'une opération entre apparentés).

Ces modifications apportées au chapitre 3856 donnent des indications sur l'évaluation d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés. Ces modifications exigent qu'un tel instrument financier soit initialement évalué au coût. Ce coût dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur les informations à fournir ou sur les montants comptabilisés dans les états financiers du YMCA au cours de la période considérée.

Constatation des produits

Le YMCA applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports affectés aux immobilisations corporelles sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises afférentes à ces apports.

Les revenus afférents aux activités des programmes sont comptabilisés lorsque les services sous-jacents à ces revenus ont été rendus.

Les honoraires de gestion liés à la gestion du centre communautaire et sportif municipal Saint-Roch sont comptabilisés lorsque les services correspondants sont rendus.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où le YMCA devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés sont initialement évalués au coût. Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par le YMCA dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés à la cession et les gains et pertes non réalisés, sont incluses dans les revenus de placement.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé dans l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, le YMCA comptabilise dans l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et lorsque la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Contrat d'échange de taux d'intérêt

Le YMCA recourt à un contrat d'échange de taux d'intérêt pour gérer son risque de taux d'intérêt afférent aux acceptations bancaires. Le YMCA a choisi de ne pas préparer la documentation requise pour l'application de la comptabilité de couverture.

Par conséquent, le contrat d'échange de taux d'intérêt est constaté à la juste valeur à l'état de la situation financière à titre d'actif ou de passif. La juste valeur est déterminée à partir des cotes boursières et des cours obtenus d'institutions financières pour des instruments financiers dérivés identiques ou semblables. La variation de la juste valeur du contrat d'échange de taux d'intérêt est présentée à l'état des résultats à titre de variation de la juste valeur du contrat d'échange de taux d'intérêt.

2. Méthodes comptables (suite)

Fournitures

Les fournitures sont évaluées au moindre du coût et de la valeur de remplacement. La méthode du premier entré, premier sorti est utilisée dans le calcul du coût.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, comptabilisées au coût, sont amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées suivantes :

Bâtiments	25 et 40 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Rénovations majeures	10 ans
Véhicules, mobilier et matériel	3 à 5 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, constituées de logiciels, sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

Réduction de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation corporelle ou incorporelle. Les réductions de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

Produits reportés liés à des activités de programmes

Les produits reportés liés à des activités de programmes proviennent des programmes de développement communautaire qui sont financés au moyen de subventions gouvernementales, d'apports de divers bailleurs de fonds et des dons de la Fondation des YMCA du Québec.

Autres produits reportés

Les autres produits reportés représentent des sommes reçues dont les services seront rendus au cours de l'exercice suivant.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Placements

	2021	2020
	\$	\$
Dépôt à terme, portant intérêt à 0,65 % (1,65 % en 2020), échéant en février 2023 (en août 2021 en 2020)	100 000	100 000
Certificat de placement garanti, 0,45 %, échéant en janvier 2022	15 000 000	—
Fonds communs diversifiés	4 509 836	4 544 781
	19 609 836	4 644 781
Tranche à court terme	17 481 660	2 974 759
Tranche à long terme	2 128 176	1 670 022

4. Débiteurs

	2021	2020
	\$	\$
Clients	220 729	161 303
Provision pour créances douteuses	(62 922)	(46 044)
	157 807	115 259
Intérêts courus à recevoir relatifs aux dettes subventionnées	34 587	48 326
Bailleurs de fonds pour les programmes communautaires et autres	1 978 575	1 230 367
Subvention salariale d'urgence du Canada et autres	1 969 593	5 238 389
	4 373 011	6 632 341

5. Immobilisations corporelles

	2021			2020
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains	2 157 008	—	2 157 008	2 538 630
Bâtiments, améliorations locatives et rénovations majeures	76 584 498	55 042 123	21 542 375	24 743 188
Véhicules, mobilier et matériel	11 753 408	10 181 957	1 571 451	2 023 263
	90 494 914	65 224 080	25 270 834	29 305 081

6. Immobilisations incorporelles

	2021			2020
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Logiciels	1 003 216	98 152	905 064	344 274

7. Dette

	2021	2020
	\$	\$
Acceptations bancaires liées au Centre YMCA Cartierville	3 513 500	3 881 297
Billet à payer lié au Centre YMCA Cartierville	—	910 540
Emprunt à YMCA Canada	58 362	198 425
	3 571 862	4 990 262
Tranche à court terme	436 026	1 418 395
Tranche à long terme	3 135 836	3 571 867

Les versements de capital requis au cours des prochains exercices sont les suivants :

\$

2022	436 026
2023	387 998
2024	397 808
2025	2 350 030

Acceptations bancaires liées au Centre YMCA Cartierville

En vertu d'une convention de crédit, le YMCA a obtenu, le 31 mars 2010, des facilités de crédit d'un montant initial de 7 000 000 \$ et de 964 000 \$ pour des périodes de 7 ans et de 5 ans, respectivement, lui permettant d'effectuer des emprunts sous la forme d'acceptations bancaires à escompte d'une durée pouvant varier entre un mois et un an. Ces facilités de crédit, d'un montant de 5 552 770 \$ et de 486 587 \$, qui avaient été renouvelées au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, sont venues à échéance au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2020. Une de ces facilités de crédit d'un montant de 3 881 303 \$ a été renouvelée au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2020. Elle vient à échéance le 30 décembre 2025. Les acceptations bancaires à escompte liées au Centre YMCA Cartierville détenues au 31 décembre 2021 sont d'une durée d'un mois, d'une valeur nominale de 3 881 303 \$, portent intérêt au taux effectif de 1,06 % majoré des frais d'estampillage de 1,59 % et viennent à échéance le 30 décembre 2025. Afin de couvrir le risque lié aux fluctuations éventuelles des taux d'intérêt sur ces acceptations bancaires, le YMCA a conclu un contrat d'échange de taux d'intérêt. Ce contrat dérivé est établi comme suit :

7. Dette (suite)

Acceptations bancaires liées au Centre YMCA Cartierville (suite)

- a) Montant nominal initial de 3 881 303 \$, réduit périodiquement selon un échéancier prédéterminé jusqu'à son échéance prévue le 30 décembre 2025, portant intérêt au taux fixe de 1,06 % en échange de la réception d'un taux d'intérêt variable basé sur le taux CDOR un mois. De ce montant, une somme initiale de 1 957 430 \$ est subventionnée par un organisme externe.

Le maintien de ce financement est sujet au respect par le YMCA de ratios financiers liés à la couverture du service de la dette et au maintien d'un montant minimal d'avoir net. Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2021.

Billet à payer lié au Centre YMCA Cartierville

Ce billet à payer, portant intérêt au taux de 4,77 % et remboursable par versements annuels égaux de 953 973 \$, incluant les intérêts, a été remboursé en janvier 2021.

Une subvention du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour ce projet permettait de rembourser cet emprunt.

Emprunt à YMCA Canada

YMCA Canada a consenti un prêt au YMCA dans le cadre du projet de remplacement du logiciel d'inscription. Le solde à payer ne porte pas intérêt, est remboursable par mensualités variables et vient à échéance en 2022.

Subventions à recevoir afférentes aux dettes subventionnées

Le solde des subventions à recevoir d'un montant de 1 105 056 \$ (2 015 596 \$ en 2020) relatif aux dettes subventionnées est présenté comme suit :

	2021	2020
	\$	\$
Subventions à recevoir à court terme	239 561	1 035 540
Subventions à recevoir à long terme	865 495	980 056
	1 105 056	2 015 596

Les organismes subventionneurs ont également accepté de payer les intérêts se rattachant aux dettes subventionnées. La charge d'intérêts subventionnée s'élève à 29 698 \$ (82 072 \$ en 2020).

8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles sont des apports reçus de la Fondation des YMCA du Québec, d'organismes gouvernementaux, de la Ville de Montréal et de sociétés privées. Ces apports visent principalement les immeubles du Centre YMCA Cartierville, du Centre YMCA du Parc, du Centre YMCA Centre-Ville, du camp YMCA Kanawana et des améliorations apportées à une garderie. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2021	2020
	\$	\$
Solde au début	15 103 132	16 232 391
Apports reçus au cours de l'exercice	608 678	166 822
Amortissement de l'exercice	(1 483 025)	(1 296 081)
Solde à la fin	14 228 785	15 103 132

9. Lettre de garantie

En vertu d'une entente entre la Ville de Montréal et le Centre YMCA Centre-Ville, le YMCA a émis une lettre de garantie de 100 000 \$ en faveur de la Ville de Montréal. Cette lettre de garantie vient à échéance en 2022 et est garantie par un dépôt à terme du même montant.

10. Fondation des YMCA du Québec

Les états financiers n'incluent pas les actifs, les passifs, ni les activités de la Fondation des YMCA du Québec (la « Fondation »). La Fondation a été établie dans le but de s'occuper des activités de financement du YMCA, qui, par conséquent, détient un intérêt économique dans cette fondation.

Au cours de l'exercice, le YMCA a comptabilisé un revenu de 1 548 132 \$ (1 076 693 \$ en 2020), des apports reportés afférents aux immobilisations de 528 719 \$ (183 200 \$ en 2020) et a reporté des produits liés à des activités de programmes de 163 966 \$ (1 305 985 \$ en 2020) pour un total de 2 240 817 \$ (2 565 878 \$ en 2020) provenant de la Fondation.

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui représente le montant de la contrepartie établi et accepté par les parties.

Le tableau suivant présente le sommaire de la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2021, ainsi que les résultats de ses activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 :

	2021	2020
	\$	\$
Situation financière		
Total de l'actif	8 699 501	8 551 987
Total du passif	2 924 046	3 034 365
Total des soldes de fonds	5 775 455	5 517 622

Le passif inclut un montant total de 1 405 942 \$ (1 671 708 \$ en 2020) payable au YMCA.

10. Fondation des YMCA du Québec (suite)

	2021	2020
	\$	\$
Résultat des activités de fonctionnement		
Soldes de fonds au début	5 517 622	5 511 903
Total des produits autres que les dotations	3 102 266	3 180 914
Dotations	21 501	6 933
Total des charges et des dons	(2 865 934)	(3 182 128)
Augmentation nette des fonds	257 833	5 719
Soldes de fonds à la fin	5 775 455	5 517 622

11. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

	2021	2020
	\$	\$
<i>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement</i>		
Débiteurs	2 259 330	(2 778 227)
Somme à recevoir de la Fondation des YMCA du Québec	265 766	(509 010)
Fournitures et charges payées d'avance	(256 649)	54 572
Créditeurs et charges à payer	(68 606)	(273 702)
Produits reportés liés à des activités des programmes	1 703 215	2 196 742
Autres produits reportés	(121 347)	(226 826)
	3 781 709	(1 536 451)

12. Engagements

Le YMCA s'est engagé à louer des locaux en vertu de baux et a signé des contrats de service avec des fournisseurs qui viennent à échéance jusqu'en 2025. Les versements futurs s'élèveront à 4 133 097 \$ et comprennent les paiements suivants pour les prochains exercices :

\$

2022	3 210 241
2023	512 967
2024	267 769
2025	142 120

13. Actif net grevé d'une affectation d'origine interne

Cette affectation représente les ressources réservées par le conseil d'administration pour la réalisation de certains projets d'investissement dans le parc immobilier du YMCA.

14. Aide financière

En tant qu'organisme de bienfaisance, le YMCA offre un programme d'aide financière à sa clientèle qui répond à des critères précis. L'accès pour tous permet à des individus ne disposant pas de ressources financières suffisantes d'avoir accès à ces activités communautaires ou physiques à tarif réduit. Ce montant totalise 166 859 \$ en 2021 (203 291 \$ en 2020).

15. Instruments financiers

En raison de ses actifs financiers et passifs financiers, le YMCA est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers du YMCA fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de prix autre, le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Le YMCA est exposé à certain de ces risques, comme le décrivent les paragraphes suivants.

a) Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Le YMCA est exposé à un risque de prix autre en raison de ses placements, dont la valeur fluctue en fonction du cours de marché.

b) Risque de taux d'intérêt

Les intérêts relatifs à la dette sont subventionnés. Conséquemment, les risques de trésorerie sont minimes.

Le YMCA est exposé au risque de taux d'intérêt découlant des variations dans le taux de base, puisque les acceptations bancaires portent intérêt à taux variable. Afin de gérer cette volatilité, le YMCA a un contrat d'échange de taux d'intérêt dans le but de fixer les taux d'intérêt des acceptations bancaires portant intérêt à 1,06 % et venant à échéance au 30 décembre 2025.

Risque de crédit

Le YMCA consent du crédit à ses usagers dans le cours normal de ses activités et maintient des provisions pour créances douteuses, le cas échéant.